

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2015-04-01 du 9 avril 2015 portant approbation du compte financier 2014 et affectation du résultat 2014

NOR : AFSX1530383X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le compte financier 2014 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver le compte financier 2014 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

2. Le résultat de fonctionnement déficitaire de l'exercice 2014 pour 89 892 780,24 € est affecté au compte 106821 Réserves facultatives-établissement, ce qui portera son montant à 304 203 602,92 €.

3. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur général économique et financier du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2015-04-01 portant approbation du compte financier 2014 et affectation du résultat 2014

Nombre de présents au moment de la délibération : 10.

Votants : 12 (dont 2 pouvoirs).

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 12.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait à Paris, le 9 avril 2015.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
J.-C. WATIEZ